

Image not found or type unknown



État des lieux fait seul cinq jours après le rendu des clés

Par **elodie**, le **28/06/2009** à **09:57**

Bonjour,rnj'ai rendu les clés de mon logement lundi matin à mon propriétaire. Il a fait l'état des lieux seul samedi sachant qu'une personne est venue dans l'appartement pour faire la terrasse du mardi au vendredi. Est ce qu'il a le droit?rnMercirnCordialementrnrnElodie

Par **Visiteur**, le **28/06/2009** à **11:08**

bonjour,rnrnquestion : pourquoi avoir rendu les clés sans faire l'état des lieux ?

Par **Visiteur**, le **28/06/2009** à **16:00**

Non et l'appartement est censé rendu en bon état puisque le propriétaire a accepté la remise des clefs sans exiger un état des lieux.rnrnVous ne lui devez rien et doit rendre votre caution !rnrnpour tout savoir sur le droit au bailrnrn[fluo]<http://www.XXXXXXXXXXXXXXXXXX>rnrnSupprimé. Pas de publicité.[/fluo]